

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2016

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Le Programme d'apiculture

Juillet 2017

Bref aperçu de l'industrie apicole en Ontario

- Nombre d'apiculteurs inscrits : 2 896 (au 31 décembre 2015)
- Nombre de colonies en production : 97 342 (colonies inscrites au 31 décembre 2015)
- Rendement moyen en miel par colonie : 41,4 kg (91 lb) par colonie
- Récolte totale de miel estimée : 4,0 millions de kilogrammes (8,8 millions de livres)
- Taux global de mortalité hivernale : 18 %

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

- Loque américaine : 0,51 %
- Loque européenne : 0,10 %
- Acosphérose : 11,14 %
- Couvain sacciforme (symptômes visibles) : 0,75 %
- Petit coléoptère des ruches : 0,16 %
- Varroa : 29,90 %

Faits saillants de l'année

- Selon les pertes signalées par les apiculteurs de l'Ontario, le taux global de mortalité hivernal des abeilles mellifères dans la province pour l'hiver 2015-2016 a été de 18 %. Il s'agit du plus bas taux depuis l'hiver 2011-2012 (12 %).
- Environ 38 000 colonies d'abeilles mellifères ont été expédiées hors de l'Ontario pour la pollinisation de cultures de bleuets et de canneberges dans l'Est du Canada.
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) a effectué des inspections régulières ciblées visant à détecter la présence du petit coléoptère des ruches, lequel a été identifié dans 21 ruchers des comtés de Niagara, de Norfolk et de Chatham-Kent. On a donc isolé les colonies et le matériel connexe de ces ruchers pendant que les apiculteurs élaboraient et présentaient un plan de biosécurité et un plan de déplacement. La mise en quarantaine créée en raison de la présence du petit coléoptère des ruches (comté d'Essex et partie du comté de Chatham-Kent) demeure en vigueur.

Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ont été favorables pour la production de miel dans de nombreuses régions de l'Ontario en raison des températures élevées et du temps sec durant l'été.

Production de miel

Un sondage a été envoyé par la poste aux apiculteurs commerciaux de l'Ontario (c.-à-d. à ceux qui exploitent 50 colonies ou plus) dans le but d'estimer la production moyenne de miel dans la province. Il y a 39 % des apiculteurs qui y ont répondu, ce qui représente 13 000 colonies à l'échelle de la province. D'après les réponses reçues, la production moyenne de miel estimée en Ontario était de 41,4 kg (91 lb) par colonie, ce qui est similaire à la production de 2015 et légèrement supérieur à la moyenne quinquennale. En raison de la sécheresse, la miellée a varié d'une région à l'autre. Dans les secteurs de la province où il y a eu suffisamment de précipitations et où les aires de butinage étaient convenables, de nombreux apiculteurs ont déclaré de façon empirique un rendement en miel plus élevé que ceux des secteurs qui ont connu du temps sec.

Pollinisation hors de l'Ontario

La demande de services de pollinisation pour les cultures de petits fruits dans l'Est du Canada (Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) a augmenté ces dernières années. Le nombre de colonies d'abeilles mellifères envoyées par l'Ontario pour aller polliniser des cultures dans l'Est du Canada est passé de 12 600 colonies en 2010 à 38 000 en 2016. Les abeilles élevées pour des services de pollinisation représentent maintenant 39 % de toutes les colonies gérées en Ontario.

Afin de pouvoir continuer de répondre à la demande de services de pollinisation, l'Ontario et les provinces de l'Est du Canada ont collaboré afin d'établir des exigences supplémentaires relatives aux inspections devant être effectuées avant que des colonies soient expédiées dans d'autres provinces, ce qui a permis le déplacement de colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2016

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Les inspecteurs apicoles du ministère ont évalué la prévalence des maladies et insectes nuisibles courants chez les abeilles lors de l'inspection de 9 684 colonies (nids à couvain) au cours de la saison apicole. En outre, ils ont vérifié la présence du petit coléoptère des ruches dans 31 301 colonies et celle du varroa (*Varroa destructor*) dans 4 326 colonies.

Loque américaine et autres maladies du couvain

La loque américaine (*Paenibacillus larvae*) a été détectée dans 49 colonies d'abeilles mellifères, soit 0,51 % des colonies inspectées en Ontario. Cela représente une diminution par rapport à 2015, où la maladie a été observée dans 0,95 % des colonies. L'analyse d'échantillons a confirmé que les souches de la loque américaine qui circulent en Ontario continuent de réagir aux antibiotiques homologués (oxytétracycline, tylosin et lincomycine). Même si des souches de la loque américaine résistantes aux antibiotiques ont été détectées ailleurs, on n'en a pas trouvée en Ontario jusqu'ici. Les antibiotiques ne permettent pas d'enrayer la loque américaine; il faut les utiliser avec prudence comme méthode de gestion pour réduire le risque que la loque américaine soit cliniquement diagnostiquée (signes observables) dans une colonie. Lorsqu'un diagnostic clinique de loque américaine est posé, cela indique que les antibiotiques ne sont pas efficaces et toutes les colonies touchées doivent être brûlées ou détruites par irradiation. Les autres maladies du couvain qui ont été décelées dans le cadre du Programme d'apiculture du ministère sont la loque européenne, l'acosphérose et le couvain sacciforme (voir la page 1).



Petit coléoptère des ruches

La présence du petit coléoptère des ruches a été détectée dans 21 exploitations apicoles de l'Ontario, qu'elles soient commerciales ou de petite envergure (16 dans le comté de Niagara, 2 dans le comté de Chatham-Kent et 3 dans le comté de Norfolk). En raison du taux élevé d'inspection dans la région de Niagara pour permettre le déplacement de colonies hors de la province pour la pollinisation, les colonies de cette région représentent une proportion importante des inspections apicoles. En plus des inspections standard de colonies, les inspecteurs du ministère effectuent des inspections ciblées visant à détecter la présence du petit coléoptère des ruches durant lesquelles ils évaluent visuellement les traverses supérieures des cadres directement sous le couvercle intérieur. Si la présence du petit coléoptère des ruches est soupçonnée dans une colonie à la suite d'une inspection visuelle, un spécimen (adulte ou larve) est prélevé et soumis au Laboratoire d'hygiène vétérinaire de l'Université de Guelph pour une analyse de confirmation.

L'Ontario a fait la transition d'une stratégie d'élimination à une stratégie de gestion, comme c'est le cas d'autres provinces. D'autres mesures destinées à limiter la propagation du petit coléoptère des ruches en Ontario ont été prises. Par exemple, on a accordé une aide financière à l'Ontario Beekeepers' Association (OBA) pour accroître le transfert de connaissances sur la biologie et la gestion du petit coléoptère des ruches afin d'aider les apiculteurs à commencer à planifier et à adapter leur exploitation en fonction de cet insecte nuisible. Plusieurs réunions et ateliers dirigés par le personnel du Technology Transfer Program (programme de transfert de technologie) de l'OBA et des apiculteurs expérimentés en gestion du petit coléoptère des ruches ont eu lieu un peu partout en Ontario.

Le ministère a créé une [carte en ligne](http://tiny.cc/SHB_FR) (http://tiny.cc/SHB_FR) indiquant le nombre de ruchers où la présence du petit coléoptère des ruches a été confirmée dans chaque canton. Cette carte fournit des données transparentes et à jour aux autres provinces qui importent des abeilles mellifères de l'Ontario. En outre, elle indique aux apiculteurs les endroits dans la province où le petit coléoptère des ruches a été détecté et les aide à gérer le risque qu'il présente pour leurs activités apicoles. Par ailleurs, les apiculteurs provinciaux des provinces de l'Est où des colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario sont expédiées pour la pollinisation (c.-à-d. Qc, N.-B., N.-É. et Î.-P.-É.) sont venus en Ontario pour assister à une séance d'information sur le petit coléoptère des ruches. Ce fut une excellente occasion de communiquer de l'information sur les protocoles d'inspection, les techniques de détection, les méthodes d'analyse de confirmation et les pratiques de gestion exemplaires du petit coléoptère des ruches, de transmettre des données régionales sur la biologie de cet insecte nuisible et les préoccupations de l'industrie et de présenter les services de laboratoire. Deux exploitations apicoles commerciales de l'Ontario ont généreusement fourni un endroit (sur le terrain et dans l'installation d'extraction du miel) pour la séance d'information destinée aux apiculteurs provinciaux en visite concernant les adaptations et les changements apportés à la gestion en relation avec le petit coléoptère des ruches.

Pour en savoir plus long, jetez un coup d'œil à l'information en ligne, au www.ontario/apiculture, ou composez le 1 877 424-1300.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2016

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Varroa (*Varroa destructor*)

Le varroa est très répandu dans les exploitations apicoles de toute la province et l'Amérique du Nord. Cet insecte nuisible a été identifié comme le principal responsable de la mort et de la réduction des populations de colonies d'abeilles mellifères après l'hivernation en Ontario (Guzman et coll. 2010). Le dépistage du varroa durant la saison demeure très utile puisqu'il permet aux apiculteurs de confirmer le degré d'infestation à des moments clés de la saison et de déterminer si les méthodes de lutte sont efficaces.

En général, les inspecteurs apicoles du ministère qui prélèvent des échantillons afin de vérifier la présence du varroa dans le cadre des inspections régulières ont constaté un faible niveau d'infestation durant la saison apicole. À l'échelle de la province, 4 326 colonies ont fait l'objet d'une inspection pour la détection de la présence du varroa à l'aide d'un lavage standard à l'alcool, et on a obtenu un résultat positif pour 1 293 colonies. La prévalence du varroa dans les exploitations apicoles de l'Ontario en 2016 était deux fois plus élevée qu'en 2015 (29,9 % en 2016 comparativement à 14,5 % en 2015).

Comme le varroa est très répandu dans la province, sa prévalence n'en dit pas autant que le degré d'infestation. Guzman et coll. (2010) ont établi les seuils de traitement pour les infestations de varroa. Ils recommandent que les colonies soient traitées :

- en mai si le taux d'infestation dépasse les 2 %;
- en août si le taux d'infestation dépasse les 3 %.

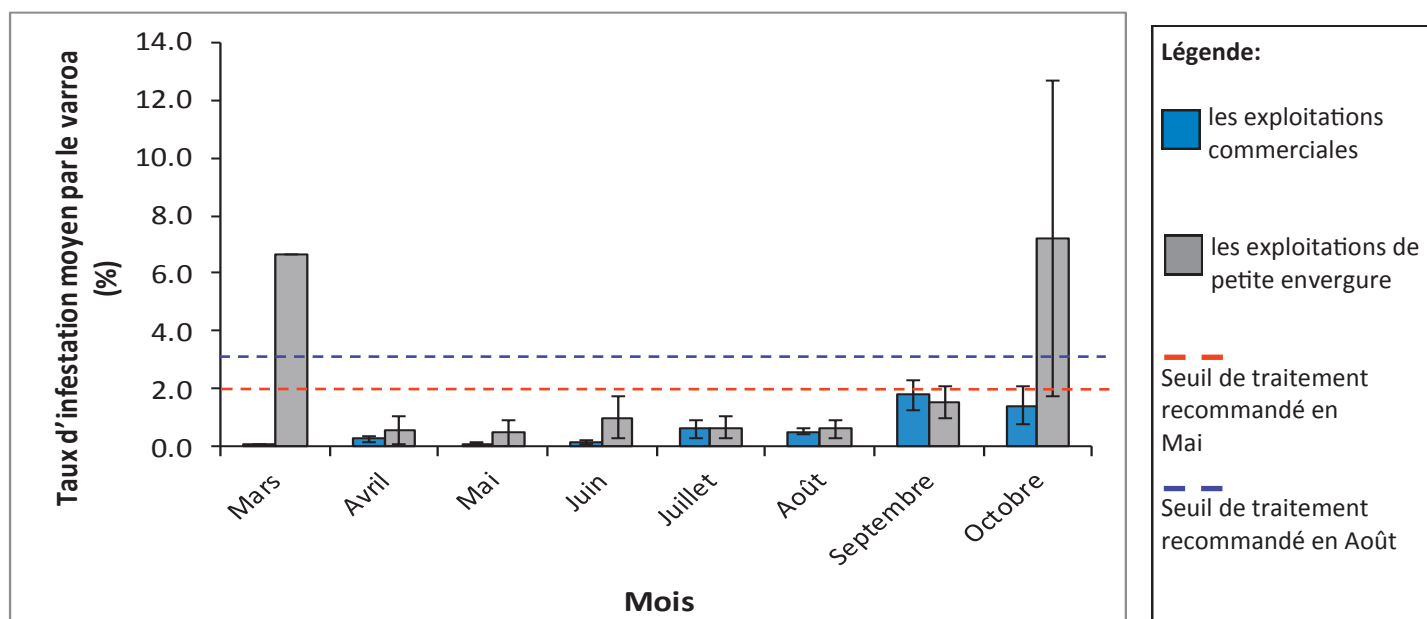


Figure. 1: Taux d'infestation moyen par le varroa et seuils de traitement dans les exploitations apicoles commerciales et les petites exploitations de l'Ontario, 2016.

Dans les exploitations commerciales (50 colonies ou plus), l'infestation moyenne par le varroa est demeurée inférieure aux seuils de traitement et allaient de 0,11 % en mai à 1,81 % en septembre (figure 1). L'infestation dans les exploitations de petite envergure (49 colonies ou moins) était d'un degré variable, soit de 0,48 % en mai à 7,21 % en octobre (figure 1). Le taux d'infestation moyen dans les exploitations de petite envergure était supérieur aux seuils de traitement recommandés en mars et en octobre.

Les données présentées ici s'appliquent aux colonies inspectées en 2016 et ne sont pas nécessairement représentatives de l'industrie apicole de toute la province. Le faible degré d'infestation dans les exploitations apicoles commerciales peut être un signe qu'il y a des apiculteurs qui arrivent à bien gérer le varroa. Cependant, des exploitations commerciales ont signalé de façon empirique des taux élevés d'infestation par le varroa à la fin de l'automne. Peu de colonies de petites exploitations apicoles ont été inspectées comparativement aux exploitations commerciales. En conséquence, les échantillons étaient de petite taille, surtout en mars et en octobre où 4 ruchers et 16 ruchers respectivement ont été inspectés. La petite taille des échantillons pourrait avoir contribué à la hausse du taux moyen d'infestation par le varroa qui a été observée dans les petites exploitations en mars et en octobre.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2016

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles

Dépistage du varroa

Dans un sondage du MAAARO sur les pratiques de gestion, on a demandé aux apiculteurs comment ils surveillaient les infestations de varroa et quels traitements étaient utilisés au début (au printemps) et à la fin (à l'automne) de la saison apicole. Parmi les apiculteurs qui ont répondu à cette question, 78 % des apiculteurs commerciaux et 64 % des petits apiculteurs ont indiqué qu'ils surveillaient la présence d'une infestation par le varroa dans leurs colonies. Cela montre qu'il faut améliorer le dépistage et, dans le cas de petits apiculteurs en particulier, la gestion du varroa. Les participants au sondage ont dit utiliser un certain nombre de méthodes de dépistage du varroa, les plus courantes étant le lavage à l'alcool et les cartons collants. Il y avait des apiculteurs qui utilisaient plus d'une méthode de dépistage du varroa. Le plus souvent, lorsque la réponse « autre » était choisie, l'apiculteur indiquait qu'il faisait l'inspection visuelle de ses colonies ou qu'il utilisait la méthode du saupoudrage de sucre. Quelques apiculteurs ont dit examiner les couvains de faux-bourdons pour déceler la présence du varroa. Des méthodes telles que l'inspection visuelle ne sont pas considérées comme fiables. Une méthode fiable consiste à déterminer le niveau d'infestation par le varroa à l'aide de l'une des trois méthodes de dépistage, c'est-à-dire le lavage à l'alcool, le bocal à l'éther ou le carton collant, à le consigner et à le comparer à un seuil établi.

D'après le sondage mené auprès des apiculteurs commerciaux :

- l'acaricide le plus populaire au printemps est l'acide formique liquide à 65 %, suivi d'Apivar^{MD};
- l'acaricide le plus populaire à l'automne est Apivar^{MD}, suivi de l'acide oxalique;
- le traitement le moins utilisé est Checkmite++^{MC}.

Jusqu'ici, quelques problèmes de résistance ont été signalés tant avec Checkmite++^{MC} qu'Apistan^{MD} en Ontario.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le dépistage du varroa et les traitements contre cet insecte nuisible en ligne, au www.ontario.ca/apiculture, ou par téléphone, au 1 877 424-1300.



Les agents stressants et les objectifs ambitieux

Le gouvernement de l'Ontario a lancé la Stratégie ontarienne pour la santé des pollinisateurs et a récemment publié le Plan d'action pour la santé des pollinisateurs afin de contrer les nouvelles menaces aussi bien que celles qui existent déjà pour la santé des pollinisateurs et qui se classent dans quatre grandes catégories :

- réduction de l'habitat et mauvaise nutrition;
- maladies, insectes nuisibles et génétique;
- exposition aux pesticides;
- conditions météorologiques extrêmes et changements climatiques.

Dans le Plan d'action, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à atteindre trois objectifs ambitieux :

1. Ramener les taux de mortalité hivernale pour les abeilles mellifères gérées à 15 % d'ici 2020.
2. Réduire de 80 % le nombre d'acres où sont cultivés du maïs et du soya dont les semences ont été traitées aux néocotinoïdes d'ici 2017.
3. Restaurer, améliorer et protéger un million d'acres d'habitat des pollinisateurs en Ontario.

Stratégie ontarienne pour la santé des pollinisateurs

La vision de l'Ontario est d'être le foyer de populations de pollinisateurs en santé qui contribuent à un approvisionnement alimentaire viable et qui favorisent des écosystèmes résilients et une économie forte.

Voici d'autres priorités et initiatives qui figurent dans le Plan d'action :

- Publier un document de travail sur la modernisation du cadre législatif sur l'apiculture et tenir des consultations à ce sujet. Les propositions de modernisation pourraient notamment comprendre des dispositions liées à la formation des apiculteurs, aux exigences actualisées pour l'emplacement des ruches, à la tenue de dossiers et à la traçabilité ainsi qu'aux outils modernisés pour la lutte contre les ennemis des cultures et les maladies.
- Lancer un appel de recherche (un million de dollars) pour financer la recherche abordant les principales lacunes en matière de connaissances sur la santé des pollinisateurs.
- Lancer une campagne numérique de sensibilisation pour encourager la population ontarienne à cultiver des jardins favorables aux pollinisateurs.

La version intégrale du Plan d'action pour la santé des pollinisateurs est accessible en ligne, au www.omafra.gov.on.ca/french/pollinator/action_plan.htm

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2016

Pertes hivernales d'abeilles mellifères

Au printemps, le MAAARO a réalisé un sondage auprès des apiculteurs afin d'estimer les pertes hivernales de colonies d'abeilles mellifères. Le sondage a été distribué à 203 apiculteurs commerciaux inscrits; 72 % y ont participé, ce qui représente 67 250 colonies dans toute la province.

Les apiculteurs commerciaux ont rapporté des pertes globales d'environ 18 % des colonies d'abeilles mellifères durant l'hiver 2015-2016. Cela représente une diminution par rapport aux années précédentes et est un signe encourageant. Au Canada, un taux de 15 % est considéré comme le maximum acceptable pour les pertes hivernales. Le rapport intégral sur les pertes hivernales de 2016 peut être consulté en ligne, au www.ontario.ca/apiculture.

Utilisation d'antimicrobiens dans l'industrie apicole

Le [gouvernement fédéral a annoncé](#) qu'il prévoyait modifier le *Règlement sur les aliments et drogues* afin d'accroître la surveillance réglementaire des antimicrobiens à usage vétérinaire. La modification proposée aura notamment pour effet d'ajouter les antimicrobiens jugés importants pour la médecine humaine à la liste des médicaments d'ordonnance de Santé Canada; il faudra donc une ordonnance d'un vétérinaire pour en acheter. Cette modification s'appliquera également aux apiculteurs. Une fois qu'elle sera mise en œuvre, les apiculteurs auront besoin d'une ordonnance d'un vétérinaire pour obtenir des antibiotiques. Le gouvernement de l'Ontario travaille en collaboration avec les intéressés, notamment l'industrie apicole et l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario, afin d'assurer aux apiculteurs un accès aux produits dont ils ont besoin et de leur permettre de tirer parti de l'accès à des vétérinaires pour accroître leur expertise et leurs connaissances apicoles.

Incidents de mortalité saisonnière

Depuis 2012, des incidents de mortalité saisonnière d'abeilles mellifères ont été signalés un peu partout en Ontario. Un incident peut être défini comme suit : effets atypiques caractérisés par la mortalité des abeilles ou effets sub-létaux observés dans une colonie d'abeilles mellifères qui sont rapportés par un apiculteur. De 2012 à 2016, les incidents ont été signalés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Depuis le printemps 2017, les apiculteurs peuvent signaler les incidents de mortalité saisonnière d'abeilles mellifères au Centre d'information agricole du MAAARO, au <http://tiny.cc/bee-incident>.

Surveillance des activités apicoles

En 2015, le ministère a lancé le Programme de surveillance apicole afin de déterminer la prévalence et la charge d'insectes nuisibles et de pathogènes dans l'industrie apicole de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, les inspecteurs du ministère se rendent chez des apiculteurs choisis de la province à plusieurs reprises pendant la saison pour surveiller la prévalence des insectes nuisibles et des pathogènes chez les abeilles mellifères, évaluer et consigner l'état des colonies et prélever des échantillons qui sont analysés en vue de déceler la présence de pathogènes. Lorsque les résultats de la surveillance seront connus, ils seront rendus publics. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a créé, en 2015, le Réseau de surveillance des pollens afin de faire le suivi de la présence de pesticides dans le pollen recueilli par les abeilles mellifères. Les données de surveillance recueillies servent de point de départ pour faire des comparaisons avec les données des années suivantes. Avec le temps, elles permettront de dégager les tendances saisonnières et de mesurer les pressions que les insectes nuisibles et les pathogènes exercent sur les abeilles mellifères. Il faudra recueillir des données de surveillance pendant plusieurs années avant de pouvoir tirer des conclusions générales.

Nouveau cette année: Lutte intégrée contre les ennemis des abeilles à l'égard du varroa

En 2017, le programme des apicides s'est engagé à élaborer une stratégie de lutte intégrée contre les parasites pour l'industrie apicole de l'Ontario. Le terme « lutte », par opposition à « éradication », sous-entend que des ennemis des abeilles seront toujours présents. Le but de la lutte intégrée est de gérer les populations d'ennemis des abeilles de sorte qu'elles soient inférieures à un seuil donné auquel elles peuvent être tolérées par la colonie d'abeilles mellifères. Gérer le varroa de sorte que le taux d'infestation soit inférieur aux seuils de traitement établis par Guzman et coll. (2010) est un exemple de lutte intégrée. Les apiculteurs peuvent utiliser ces seuils comme ligne directrice afin de maximiser la survie des colonies pendant la saison et avant l'hiver.

Les apiculteurs de l'Ontario disposent d'une variété de traitements chimiques pour gérer le varroa. Divers traitements sont nécessaires afin d'assurer une lutte intégrée équilibrée et durable, et il est recommandé d'alterner les traitements afin de retarder l'apparition de la résistance du varroa à des ingrédients actifs en particulier. Lorsqu'ils appliquent un traitement contre le varroa, les apiculteurs doivent également tenir compte des conditions météorologiques saisonnières, du degré d'infestation et des propriétés de chaque traitement.



Également disponible en anglais

Pour plus de renseignements
Téléphone : 1 877 424-1300 Courriel : apiary@ontario.ca

www.ontario.ca/apiculture